



Traité Avot

Michna 13 - Chapitre 5

אַרְבַּע מְדוּת בְּנוֹתַי צְדָקָה.

הָרוֹצֶה שְׂתֵּן וְלֹא יִתֵּן אַחֲרִים, עֵינָיו רָעָה בְּשָׁל אַחֲרִים.
יִתֵּן אַחֲרִים וְהוּא לֹא יִתֵּן, עֵינָיו רָעָה בְּשָׁלוֹ.
יִתֵּן וְיִתֵּן אַחֲרִים - חֲסִיד.
לֹא יִתֵּן וְלֹא יִתֵּן אַחֲרִים - רָשָׁע:

Il y a quatre attitudes parmi ceux qui donnent la charité : celui qui souhaite donner, mais que les autres ne donnent pas : il voit d'un mauvais œil [la bonté] des autres [et la récompense qu'ils en recevront] ; celui qui souhaite que les autres donnent, mais ne souhaite pas donner lui-même : il voit d'un mauvais œil [la dépense de] son argent ; celui qui souhaite donner et que les autres donnent : c'est le pieux ; celui qui ne souhaite ni donner ni que les autres donnent : c'est le méchant.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions